



Pour des services publics de qualité en déficience intellectuelle

Volume 1

Numéro 4

Mai 2020

Il est possible que la crise sanitaire que nous traversons actuellement introduise une nouvelle donne dans le fonctionnement de notre société et de ses priorités. Il nous a semblé impérieux de s'y attarder. Non pour traiter de l'épidémie comme telle, mais pour souligner le grand renversement des politiques que les gouvernements ont opéré et montrer que les failles du réseau de la santé et des services sociaux que la crise a révélées offrent l'occasion de faire valoir les réformes que nous proposons.

En deuxième partie, nous abordons la difficile question du rôle joué par les services communautaires. On sait que dans maints secteurs, dont celui des services aux personnes qui ont une déficience intellectuelle, les services communautaires tendent à se substituer aux services publics. Mais est-ce la voie à suivre ? Souhaitons-nous des services privés et communautaires dispersés, émiettés, sous-traités à coûts réduits et sans contrôle, ou des services publics de qualité?

Nous croyons fermement que les groupes communautaires et les associations de parents doivent résister à la tentation de se transformer en simples prestataires de services sous la pression de la demande. D'autres tâches tout aussi exigeantes sont à leur portée. Une autre voie que la prestation de services est possible.



**VOLUME 1, NUMÉRO 4
MAI 2020**

**LE BULLETIN
EN UN COUP D'ŒIL**

MARCEL FAULKNER

**Une lecture politique de la
crise sanitaire**

**Les contradictions des
services communautaires**



COMITÉ DE RÉDACTION

Marie-Cécile Ermine
Hélène Morin
Isabelle Perrin
Delphine Ragon
Lucille Richard
Joana Talafre

DIFFUSION

Comité des usagers du
CRDITSA de Montréal

Parents pour la déficience
intellectuelle

Regroupement de parents de
personnes ayant une
déficience intellectuelle de
Montréal

RÉVISION DES TEXTES

Ginette Déziel

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Marcel Faulkner



SOS DI SERVICES PUBLICS

SITE WEB

<https://sosdiservicespublics.jimdosite.com>

UNE LECTURE POLITIQUE DE LA CRISE SANITAIRE

Marcel Faulkner

Si l'épidémie du coronavirus a semé la crainte dans la population et mis en péril le système de soins, elle a aussi forcé les gouvernements à agir avec détermination pour en limiter les effets sur la santé des personnes, leur sécurité financière et celle des entreprises. Un véritable renversement des priorités a donc été opéré rapidement dont il importe de saisir les contours.

Peut-on déduire de ces changements que les attentes de la population à l'égard du vivre ensemble changeront, que les individus seront demain plus préoccupés de leur sécurité physique et psychologique, et que les valeurs d'empathie et de solidarité prendront le dessus sur celles du chacun pour soi et de la compétition?

Ou au contraire, doit-on s'attendre à ce que la crise des finances publiques refasse surface et que les chantres de la rigueur budgétaire reviennent en force avec leurs politiques d'austérité et de laminage des ambitions collectives?

Si nul ne peut répondre de manière certaine à ces questions, un fait demeure : la société a été secouée dans ses fondements et les enjeux de l'après-crise sanitaire seront l'occasion d'un redéploiement des forces sociales, économiques et politiques pour réorienter les politiques gouvernementales. Chacune de ces forces défendra ses intérêts et sa vision de l'avenir à court et à moyen terme dans un bras de fer dont on ne peut connaître l'issue avec précision.

Est-ce que les défenseurs des droits de la personne et le milieu communautaire sauront profiter du questionnement qui émerge déjà sur les priorités que la société doit se donner pour faire valoir les leurs et marquer des points?

UNE LECTURE POLITIQUE DE LA CRISE SANITAIRE

LE DISCOURS NEOLIBÉRAL A ÉTÉ MIS EN VEILLEUSE, MAIS POUR COMBIEN DE TEMPS ?

Le premier grand renversement opéré a été de nature idéologique et politique. En effet, les politiques néolibérales appliquées partout en Occident ont subitement été mises en veilleuse et les États ont assumé leur fonction naturelle qui est de régulariser l'économie et d'assurer la sécurité des citoyens.

Ainsi, en plus de prendre en charge la lutte contre la pandémie, les gouvernements ont tout fait pour éviter qu'elle engendre une crise économique majeure qui aurait précipité les citoyens dans la pauvreté avec l'enchaînement inexorable de ses effets catastrophiques : consommation réduite au strict nécessaire et chute drastique de la demande, marchés en crise avec le risque d'une contraction des valeurs boursières, loyers et hypothèques non payés et crise financière à l'horizon, etc.

C'est dire que les gouvernements ont tourné le dos aux politiques conservatrices de réductions des dépenses publiques et qu'ils n'ont pas hésité à délier les cordons de leur bourse. L'obligation d'agir les ont forcés à renouer avec les politiques de soutien à la consommation et aux entreprises avec l'objectif de limiter la chute du PIB et l'espoir de relancer l'économie le plus rapidement possible le moment venu.



Les interventions gouvernementales dans l'économie, tant décriées hier par les milieux d'affaires, ont subitement été considérées comme nécessaires, et les entreprises qui, récemment encore, les dénonçaient et misaient sur l'ouverture des marchés pour faire leur chemin, ont été les premières à se précipiter au portillon des aides publiques.

Autrement dit, la crainte du pire a relancé les dépenses publiques, au point d'ignorer les déficits qui s'accumulaient dans l'indifférence générale. Mais la prodigalité des gouvernements ne peut pas être éternelle, et tôt ou tard les comptes devront être mis à jour.



Déjà, au moment d'écrire ces lignes, le Directeur parlementaire du budget (DPB) sonne l'alarme. Selon ses calculs, le Canada cumulera un déficit de 252 milliards de dollars à la fin de l'année 2020-2021, montant nettement au-dessus des 28 milliards prévus lors de la mise à jour économique de décembre dernier. Cette somme s'ajoutera à la dette canadienne, ou déficit accumulé, qui s'élevait à 685 milliards en 2018-19 (dernière année pour laquelle le chiffre est disponible).



Selon le DPB, la dette du Canada atteindra donc 48,4 % de son produit intérieur brut (PIB), taux que le gouvernement tentait de maintenir à l'intérieur d'une fourchette de 25 % à 30 % depuis quelques années.

La conséquence est évidente et la question vient naturellement. Qui devra assumer cette dette? Quels seront les effets de l'accroissement de la dette canadienne sur les programmes du gouvernement fédéral, notamment sur les transferts aux individus et aux gouvernements provinciaux ?

LES DISFONCTIONNEMENTS D'UN SYSTÈME FERMÉ SUR LUI-MÊME

La crise sanitaire a aussi montré clairement ce que nous dénonçons depuis des années, à savoir que les services sociaux sont les parents pauvres de la répartition des ressources dans le réseau de la santé. L'hospitalo-centrisme, en reléguant les services sociaux au second plan, a montré son incapacité à répondre aux problématiques sociales qui assaillent les personnes les plus vulnérables. La gestion centralisée du système que tous les gouvernements se sont acharnés à mettre en place a été incapable de saisir les réalités locales. À tel point que depuis plusieurs années le MSSS se tourne vers le secteur privé pour suppléer aux carences du secteur public, comme c'est le cas pour les ressources résidentielles, ou vers le secteur communautaire quand la pénurie des ressources est plus aigüe.

Les dysfonctionnements des services de santé et des services sociaux que plusieurs rapports ont documentés depuis nombre d'années, et que la crise sanitaire actuelle a exacerbés, sont le résultat des politiques que le ministère a menées tambour battant depuis trop longtemps déjà. Le gouvernement précédent a même poussé l'audace jusqu'à éliminer les instances de représentation de la population pour mieux centraliser le pouvoir de décision. Ce faisant, il a fermé la porte au dialogue social et muré le réseau dans le consentement obligé et le silence de ses employés.

LA SOLUTION PASSE PAR UN RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS

En montrant les faiblesses et les dysfonctionnements du réseau de la santé et des services sociaux, la crise sanitaire a aussi montré que quand les choses se corsent, c'est vers l'État que les regards se portent, et que c'est de lui que la population attend des solutions. Les secteurs communautaire et privé, aussi utiles soient-ils en période normale, ne peuvent prendre en charge les besoins de la population, surtout quand ces besoins sont exacerbés par l'urgence et le manque de ressources. Ce n'est pas sans raison que l'idée de « nationaliser » les ressources résidentielles privées pour les personnes âgées a fait surface au plus fort de la crise sanitaire.

Dans un article paru dans le journal *Le Devoir* du 24 avril dernier, Louise Harel, ex-ministre péquiste, propose de revenir à l'énoncé de politique *Pour faire les bons choix* qui avait fait consensus, selon elle, au moment de sa publication en 2003. Cet énoncé plaçait le centre de gravité du réseau de la santé, non à l'hôpital, mais dans la communauté. Il accordait une attention particulière « à la prévention, au maintien des services à domicile, aux groupes de médecins de famille, à la qualité et à la quantité des soins dans les centres de longue durée ». Louise Harel précise dans l'article du journal *Le Devoir* que la coordination des soins sur un territoire à dimension humaine peut très bien se faire sans les monstres bureaucratiques que la réforme du docteur Barrette a créés.

D'autres observateurs ont aussi souligné qu'il est inconcevable que la réponse aux besoins des personnes vulnérables soit confiée à des entreprises commerciales ou à des organisations à but lucratif.

Toutes ces propositions rejoignent et soulignent la pertinence des réformes que nous proposons et qui s'imposent d'urgence :

- orienter le réseau vers l'ensemble des problématiques de santé;
- délimiter les territoires de desserte des établissements en fonction des caractéristiques socioculturelles des populations;
- rendre aux établissements leur autonomie et faciliter l'accès à des services de proximité;
- rétablir le dialogue social et la démocratie dans le réseau;
- reconnaître qu'il appartient à l'État de définir, de coordonner et de dispenser les services offerts à la population.

UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR



La crise sanitaire que nous traversons laissera des traces et plusieurs enjeux seront soulevés. En ce qui concerne les services de santé et les services sociaux, les groupes d'intérêts seront nombreux à faire entendre leurs voix. Serons-nous en mesure de faire entendre la nôtre ? C'est une opportunité à ne pas manquer.

SOS DI SERVICES PUBLICS REÇOIT DE NOUVEAUX APPUIS

SOS DI SERVICES a reçu récemment le soutien de deux organismes reconnus dans leur communauté et appréciés pour leur engagement en faveur des personnes handicapées et de leurs familles.

Nous tenons à remercier **le Comité des usagers du CIUSSS de la Capitale-Nationale** et le **Regroupement des organismes de personnes Handicapées Région Chaudière-Appalaches** pour leur soutien.



Ce bulletin est un outil d'échanges et de débats autour d'une revendication centrale : obtenir de meilleurs services publics pour les personnes qui vivent avec une déficience intellectuelle. N'hésitez pas à nous adresser vos commentaires.



LES CONTRADICTIONS DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Ce texte est un extrait de Marcel Faulkner : *Refonder les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle* publié en 2019 par le Regroupement de parents de personnes ayant une déficience Intellectuelle de Montréal. Certains passages ont été remaniés.

L'incapacité des services publics à répondre adéquatement et dans des temps raisonnables aux besoins des personnes qui présentent une déficience intellectuelle et à ceux de leurs familles a incité les groupes communautaires à diversifier leur offre de services. Spécialisés au début dans le secteur des loisirs et du répit, ces services couvrent maintenant les domaines de la stimulation précoce, de l'accompagnement aux services de garde, du développement de l'autonomie personnelle, de la préparation à l'emploi, et à la vie en résidence.

On sait bien que les services dispensés par le milieu communautaire servent de soupape à un réseau public débordé et en déclin, et que plusieurs programmes sociaux ne pourraient répondre à la demande sans sa contribution. Il est triste de le constater, mais plusieurs services publics misent sur le dévouement et la disponibilité des employés du secteur communautaire pour atteindre leurs objectifs, d'autant plus que ces derniers opèrent à moindres coûts. Mais les avantages qu'offrent les services communautaires ne les mettent pas pour autant à l'abri de certaines contradictions.

Une offre qui renverse l'ancienne logique de la complémentarité avec le secteur public

Très souvent conçus à l'origine à titre palliatif, le temps que les services publics prennent la relève, ces services forment maintenant une partie essentielle des services sur lesquels comptent les personnes et les établissements qui y réfèrent leurs usagers. À telle enseigne que nous assistons actuellement au renversement, au moins partiellement, de l'ancienne entente de complémentarité des services qui avait été convenue plus ou moins tacitement entre les groupes communautaires et les établissements.

Des services dont la pérennité est mal assurée

Il est bien établi que les groupes communautaires maintiennent difficilement leurs services et que leur fragilité au plan financier peut facilement mettre en cause leur existence. La précarité de leur situation et la modestie de leurs moyens, ajoutées à l'incertitude de leur financement à long terme, sont donc des obstacles majeurs à la **pérennité** des services qu'ils offrent.

Bien sûr, on peut arguer qu'il suffirait de rehausser leur financement pour qu'ils puissent améliorer leurs services. Mais est-ce bien la voie à privilégier? Doit-on encourager l'émiettement des services entre de multiples dispensateurs et inciter les familles à magasiner indéfiniment sans avoir l'assurance d'obtenir le service qu'elles requièrent?

Les services communautaires : un système à deux vitesses?

Un article publié dans l'INFO-AQCU pose la question suivante: les services communautaires sont-ils l'équivalent des services publics? ¹. Après avoir mentionné que plusieurs « organismes communautaires se sont transformés en prestataires de services, souvent pour aller chercher du financement pour assurer leur survie », l'article invite les familles à la plus grande prudence à l'égard de ces services pour les raisons suivantes :

- L'organisme a une liste d'attente qui ne lui permet pas de desservir les personnes nécessitant des services.
- L'organisme ne peut recevoir leur enfant parce qu'il présente des troubles du comportement ou requiert des soins exceptionnels pour lesquels le personnel n'est pas suffisant et/ou formé.
- Le service que reçoit l'utilisateur est fragile et peut cesser à tout moment.
- L'organisme impose des tarifs pour des services autrefois gratuits.

¹ Isabelle Perrin, « Notre réseau public, on y tient ! », Infolettre de l'Association québécoise des comités des usagers en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, Vol. 1 No 1, Janvier 2019.

N'a-t-on pas là tous les ingrédients d'un système à deux vitesses dont les groupes communautaires dénoncent par ailleurs les dangers?

Les services communautaires : une zone de non-droits pour les usagers



Le même article pose une autre question qui nous paraît fondamentale et à laquelle nous souscrivons entièrement : « Est-ce que les personnes desservies au communautaire ont les mêmes droits que celles desservies par le réseau public? » Si dans le secteur public les droits des usagers sont enchâssés dans la loi, on ne peut pas en dire autant pour les bénéficiaires des services communautaires. En fait, ces services créent une zone de non-droits pour les usagers, ce qui n'est pas la moindre de leurs contradictions. L'argument est d'autant plus pertinent que les organismes communautaires sont particulièrement jaloux de leur autonomie et sont réfractaires à l'idée de rendre compte.

Le secteur communautaire serait-il le complice involontaire du désistement des services publics?

L'offre de services communautaires n'est pas neutre socialement et politiquement et on peut raisonnablement craindre qu'elle encourage l'État à réduire ses propres services. La responsabilité des

groupes est ici fortement interpellée. En effet, en acceptant les mandats que les établissements publics leur confient, ou en décidant eux-mêmes de dispenser des services qui devraient l'être par le secteur public, ils participent, certes de façon involontaire, mais non moins réelle, à la réduction des services publics.

Cette situation situe les groupes communautaires de plus en plus en porte à faux avec leurs propres valeurs et discours. En effet, quel sérieux doit-on accorder à leur

discours quand ils affirment que l'État doit garantir un accès universel et gratuit aux services publics, alors que leurs services tentent de remplacer ceux du secteur public, en plus de ne pas être gratuits dans bien des cas?

Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'une réflexion s'impose quant au devenir des services communautaires et à leur capacité à répondre aux besoins des personnes et des familles.

DES PROPOSITIONS À DISCUTER

Les services communautaires ne doivent pas se substituer aux services publics

Il faut éviter que les services communautaires se substituent aux services publics. L'intérêt corporatif des groupes communautaires ne devrait jamais prévaloir sur les besoins des personnes et ceux de leurs familles.

Il y a aussi une limite à offrir des services qui dépassent la capacité de leurs dispensateurs, et il est déraisonnable d'exiger des familles qu'elles magasinent des services auprès de dispensateurs qui ne peuvent en assurer la pérennité. De plus, qui peut assurer aux familles que les services offerts répondent réellement à leurs besoins?

Une offre de services à valider

Le personnel des groupes communautaires fait preuve de générosité, et l'empathie qu'il témoigne aux personnes n'est pas feinte. Mais aussi louables que soient ces avantages, ils ne peuvent pas garantir que les services offerts, qui sont aussi une question de moyens et d'organisation, soient de qualité. Considérant l'ampleur prise par ces services, il importe de créer un mécanisme de contrôle de leur qualité, comparable à celui que nous demandons pour les ressources résidentielles et intermédiaires.

Exiger que l'État assume ses responsabilités

Le temps est venu de freiner le transfert des services publics vers les groupes communautaires. En contrepartie, et sur la base des principes et des valeurs que ces groupes défendent, exiger que l'État assume ses responsabilités est devenu une priorité.

D'AUTRES ORGANISMES APPUIENT SOS DI SERVICES PUBLICS

SOS DI SERVICES a reçu il y a quelques semaines le soutien de deux organismes dont les contributions sont appréciées de leurs membres et de leurs usagers.

Nous tenons à remercier **Le Parrainage Civique Montréal** et l'organisme **AVATIL** pour leur appui Leur soutien nous a été communiqué de la façon suivante :

« Nous soutenons la démarche entreprise par SOS DI SERVICES PUBLICS et appuyons les revendications formulées dans le document « *Refonder les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle* » publié en 2019 par le Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal. »



PARRAINAGE CIVIQUE MONTREAL
Intégration et participation sociale de
personnes ayant une déficience
intellectuelle



POUR TOUTE COMMUNICATION
SOS DI SERVICES PUBLICS
911 Jean-Talon, Est, local 227A
Montréal, QC H2R 1V5
Tél.: 514-255-3064
marcelfaulkner@rppadim.com



SOS DI SERVICES PUBLICS

SITE WEB

<https://sosdiservicespublics.jimdosite.com>